

Après la crise, les mesures d'austérité sévères ont incité beaucoup de pays de l'OCDE à repenser leurs priorités en matière d'administration électronique pour renforcer le rôle stratégique de celle-ci à l'appui de la reprise. Plus que jamais, l'administration électronique est perçue comme étant au cœur des réformes du secteur public, et les responsables politiques la voient comme un outil privilégié permettant aux administrations de faire plus avec moins de moyens. Les stratégies nationales d'administration électronique visent donc à réaliser de nouveaux gains d'efficacité, à adopter des méthodes de travail plus efficaces et à accroître la productivité au sein du secteur public. La mise en œuvre d'initiatives en matière d'administration électronique peut témoigner des capacités de prospective stratégique et de leadership de l'administration, dans la mesure où la mise en pratique de ce type d'initiative de grande ampleur ne peut réussir que si l'administration publique coordonne les différents acteurs concernés par delà les cloisonnements administratifs.

L'Enquête sur l'administration électronique conduite en 2010 par l'OCDE avait interrogé les pays membres au sujet des résultats attendus des initiatives nationales d'administration électronique, de manière à mieux comprendre comment les gouvernements adaptaient leurs objectifs stratégiques dans le contexte économique actuel. Les réponses indiquent que les initiatives en ce domaine sont conçues pour contribuer à des objectifs économiques plus larges : elles sont perçues comme un moyen de réaliser des économies et de favoriser la croissance en mettant en place un environnement favorable aux entreprises. Les principales priorités des initiatives d'administration électronique des pays membres sont effectivement de diminuer les charges administratives (96 %) et les coûts (86 %), suivies par la volonté de favoriser l'innovation (74 %) et d'améliorer l'efficacité et la réactivité (67 %).

Toutefois, un environnement juridique et réglementaire complexe, incomplet ou périmé peut créer des obstacles à la fourniture de services d'administration électronique intégrés et réactifs, de même qu'à leur adoption par les utilisateurs. Les pays ont indiqué qu'ils avaient fait des progrès dans des domaines comme la protection des données personnelles et la signature électronique (tous les pays qui ont fourni une réponse réglementent ces domaines), la promotion du commerce électronique (92 %), la réglementation de l'archivage électronique et la prévention de la cybercriminalité (88 %). Les initiatives d'administration électroniques sont par contre moins préparées en ce qui concerne la gestion des partenariats public-privé (67 %).

Enfin, l'administration électronique peut être utilisée comme outil de gestion interne pour améliorer les capacités de prise de décisions et de planification prospective des administrations. Les pays de l'OCDE s'intéressent de plus en plus à l'utilisation des technologies nouvelles (comme le web 2.0, l'informatique en nuage, la technologie mobile) pour modifier les modalités de collaboration et d'interaction entre le secteur public et les citoyens et les entreprises. Toutefois, les résultats de l'enquête font apparaître que des efforts sont encore nécessaires dans ce domaine. Par exemple,

25 % seulement des pays de l'OCDE ayant répondu ont lancé des initiatives pour promouvoir une meilleure gestion des connaissances dans le secteur public. Cela est pourtant important pour faciliter le partage des informations entre les différentes entités administratives et pour supprimer les obstacles à l'interopérabilité.

#### Méthodologie et définitions

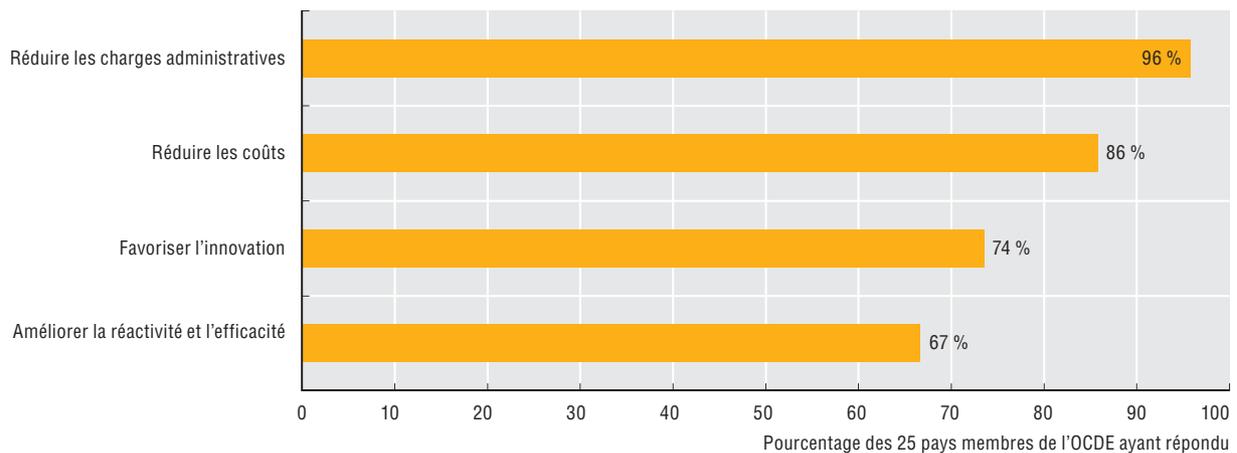
Les données sont tirées de l'Enquête 2010 de l'OCDE sur les données économiques et structurelles de l'administration électronique. Les réponses ont été fournies par les hauts fonctionnaires de l'administration centrale responsables des stratégies d'administration électronique. Vingt-cinq pays membres de l'OCDE ainsi que l'Égypte ont répondu à l'enquête. Les données ne sont pas disponibles pour la Belgique, le Canada, la République tchèque, l'Allemagne, l'Irlande, Israël, la Corée, la Norvège et les États-Unis. Des données complémentaires par pays sur les objectifs de l'administration électronique sont disponibles sur : <http://dx.doi.org/10.1787/888932575180>. Des données supplémentaires par pays relatives aux lois ou aux politiques correspondantes sont disponibles sur : <http://dx.doi.org/10.1787/888932575199>.

#### Lectures complémentaires

OCDE (2009), *Rethinking e-Government Services : User-Centred Approaches*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2010), *Denmark : Efficient e-Government for Smarter Public Service Delivery*, Éditions OCDE, Paris.

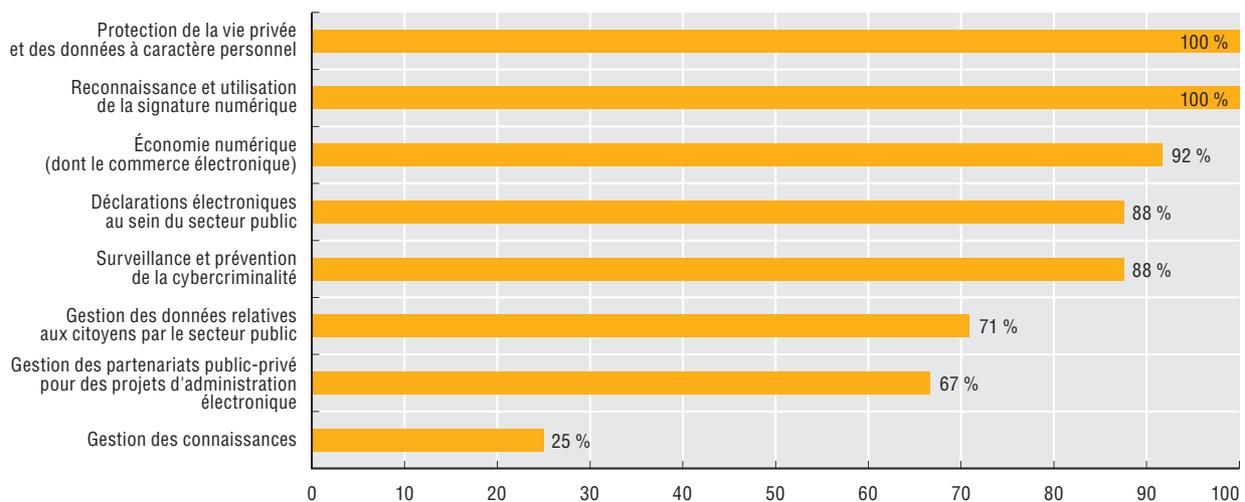
### 20.1 Principaux objectifs en matière d'administration électronique dans les administrations centrales (2010)



Source : Enquête 2010 de l'OCDE sur les données économiques et structurelles de l'administration électronique.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573698>

### 20.2 Lois ou politiques des administrations centrales concernant l'administration électronique (2010)



Source : Enquête 2010 de l'OCDE sur les données économiques et structurelles de l'administration électronique.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573717>



Extrait de :  
**Government at a Glance 2011**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2011-en](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2013), « Stratégies pour l'administration électronique », dans *Government at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2011-26-fr](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-26-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).